



Communauté de Communes du

Val de l'Oise

La Dynamique rurale

RAPPORT D'ACTIVITES

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

-ANNÉE 2020-



www.ccvo.fr

SOMMAIRE

Introduction

PARTIE A : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. LE SERVICE PROPOSÉ
 - Le territoire
 - Le mode de collecte
2. LA COLLECTE DES DÉCHETS
 - La collecte en porte-à-porte
 - La collecte en point d'apport volontaire
 - La collecte en déchèteries
3. LA COMMUNICATION
4. LES RESSOURCES HUMAINES

PARTIE B : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE EN PAP ET EN AV
 - Les ordures ménagères résiduelles en PAP
 - La collecte sélective en PAP
 - La collecte du verre en AV
 - La collecte en déchèteries
 - Bilan des déchets collectés en 2020

PARTIE C : LES INDICATEURS FINANCIERS

1. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE
2. LES DÉPENSES DU SERVICE
3. LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE

Introduction

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2224-5, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la collectivité à son conseil municipal en séance publique.

Ce document est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et sur le site Internet www.ccvo.fr

PARTIE A :
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. LE SERVICE PROPOSÉ

1.1 LE TERRITOIRE



Champ d'application :

- > 32 communes
- > 16 345 habitants
- > 327,18 km²

1.2 LE MODE DE COLLECTE

TYPE DE DÉCHETS	MODE DE COLLECTE
Ordures Ménagères résiduelles	Collecte PAP en camion mono compartimenté
Emballages recyclables et papiers graphiques	Collecte PAP en camion mono compartimenté
Verre	Collecte en Apport Volontaire
Déchets des déchèteries	Réseau de 2 déchèteries intercommunales

La Communauté de Communes prend en charge les déchets des ménages, des établissements publics (écoles, mairies...). Elle l'étend aux déchets des établissements artisanaux, commerciaux, industriels dès lors qu'ils répondent à la définition des ordures ménagères pouvant être traités sans sujétion particulière.

La gestion des déchèteries :

Afin d'exercer pleinement la compétence « Traitement », le syndicat VALOR' AISNE a pris en charge, à partir du 1^{er} janvier 2017, la gestion des flux de bas de quai des déchèteries.

La C.C. du Val de l'Oise conserve en régie la gestion « haut de quai » :

- accueil et orientation des usagers,
- choix des flux acceptés,

- conditions d'accès (particuliers, professionnels, tarifs, horaires...),
- l'acheminement des bennes/contenants vers les exutoires de traitement.

2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

2.1 LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE



- Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée sur le territoire chaque semaine (C1) les mardi, mercredi et jeudi, en régie intercommunale.

Deux équipages composés chacun d'un chauffeur et de 2 ripeurs collectent les sacs « noirs » à l'aide de camions mono-compartmentés.

Ces déchets, ainsi que les refus liés aux opérations de tri, sont ensuite acheminés au centre de transfert d'URVILLERS avant d'être enfouis à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à FLAVIGNY-LE-GRAND exploitée par Edifinord.

Les tournées de collecte OMr

Jour de ramassage hebdomadaire des OMr (jours fériés compris)	Communes collectées
MARDI	Chevresis Monceau - La Ferté Chevresis - Mont d'Origny - Neuville - Origny Sainte Benoîte - Parpeville - Pleine Selve - Renansart - Séry les Mézières - Surfontaine - Villers le Sec
MERCREDI	Alaincourt - Berthenicourt - Châtillon/Oise - Mézières/Oise - Moÿ de l'Aisne - Regny - Ribemont - Sissy - Thenelles
JEUDI	Benay - Brissay Choigny - Brissy Hamégicourt - Cerizy - Essigny le Grand - Gibercourt - Hinacourt - Itancourt - Ly Fontaine - Remigny - Urvillers - Vendeuil

- La collecte sélective des emballages ménagers recyclables (et papiers graphiques) hors verre



Réalisée toutes les 2 semaines (C0,5), la collecte sélective des emballages recyclables mobilise les 2 équipes de collecte chaque lundi et vendredi à tour de rôle sur le territoire des communes adhérentes.

Déposés dans des sacs « jaunes » (disponibles gratuitement en mairies à raison de 16 sacs/an/habitant), les papiers, cartons, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, emballages en métal sont dirigés ensuite vers le Centre de tri d'URVILLERS.

Dans ce centre, le tri des matériaux est réalisé en grande partie de façon automatisée et permet d'écartier les déchets non recyclables (erreurs de tri) qui seront traités en refus de tri, comme le seraient les OMr. En parallèle, des caractérisations sont réalisées durant l'année pour déterminer le taux moyen de refus de tri.

Une fois triés et compactés en « balles », les déchets recyclables sont expédiés vers les entreprises de recyclage.

Les tournées de collecte sélective

Jour de ramassage toutes les 2 semaines du sélectif (jours fériés compris)	Communes collectées
LUNDI (n° de semaine Pair)	Alaincourt - Berthenicourt - Itancourt - Mont d'Origny - Moÿ de l'Aisne - Neuville - Origny Sainte Benoîte
VENDREDI (n° de semaine Pair)	Regny - Ribemont - Thenelles
LUNDI (n° de semaine Impair)	Benay - Brissay Choigny - Brissy Hamégicourt - Cerizy - Châtillon/Oise - Essigny le Grand - Gibercourt - Hinacourt - Ly Fontaine - Mézières/Oise - Remigny - Sissy - Urvillers - Vendeuil
VENDREDI (n° de semaine Impair)	Chevresis Monceau - La Ferté Chevresis - Parpeville - Pleine Selve - Renansart - Séry les Mézières - Surfontaine - Villers le Sec

2.2 LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Les PAV permettent la collecte du verre et des textiles sur le territoire intercommunal.

-La collecte du verre en AV : Les vidanges sont périodiquement assurées par les services intercommunaux. Les matériaux collectés sont envoyés vers la filière de recyclage O-I Manufacturing à REIMS. La communauté de communes perçoit un soutien financier à la tonne triée.

-La collecte des textiles en AV : Deux organismes réalisent la collecte des bornes à textiles installées sur le territoire à savoir LE RELAIS et ECOTEXTILE.



Déchets acceptés : textiles, linges, chaussures. L'intérêt est de pouvoir détourner des OMr les textiles et les recycler.

Trois méthodes de valorisation : la réutilisation, la fabrication de chiffons ou le recyclage en matériau isolant.

2.3 LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Localisation :

Les déchèteries de la Communauté de Communes du Val de l'Oise sont situées à **MÉZIÈRES/OISE** et **ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE**.

Ouverture des sites :

à **MÉZIÈRES/OISE** : les horaires d'ouverture sont établis du lundi au samedi de 9h à 19h sans interruption ainsi que le dimanche de 9h à 11h30. Un horaire spécifique est dédié aux artisans le matin dès 7h30.

à **ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE** : les horaires d'ouverture sont définis selon 2 périodes :



-Horaires Printemps-Eté : Lundi 9h-12h / Mardi fermé / Mercredi 14h30-19h / Jeudi fermé / Vendredi 14h30-19h / Samedi 9h-13h

-Horaires Automne-Hiver : Lundi 9h-11h / Mardi fermé / Mercredi 13h-16h30 / Jeudi fermé / Vendredi 13h-16h30 / Samedi 9h-12h

Accès aux déchèteries :

Seuls les habitants et professionnels résidant sur le territoire intercommunal sont autorisés à accéder gratuitement aux déchèteries intercommunales. Ils doivent pour cela présenter une carte d'accès nominative délivrée par la C.C. du Val de l'Oise.

Les entreprises situées hors du territoire intercommunal peuvent déposer des déchets à la déchèterie de MÉZIÈRES/OISE mais les prestations sont facturées :

- > véhicule V.L. : 30 € par passage
- > véhicule Fourgonnette - de 3^T500 : 60 € par passage
- > véhicule Fourgonnette + de 3^T500 : 90 € par passage

Les déchets acceptés* :

- | | | |
|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| -Déchets végétaux | -Déchets Diffus Spécifiques | -Capsules Nespresso® |
| -Encombrants | -Amiante | -Huile alimentaire |
| -Gravats | -Pneus | -Films radiographiques |
| -Bois | -Textiles | -DASRI (déchets de soins) |
| -Mobilier | -Huile de vidange | |
| -Ferrailles | -Batteries | |
| -D3E (appareils ménagers) | -Lampes-néons | |
| -Papiers-Cartons | -Piles | |
| -Plâtre | -Cartouches d'impression | |



**Certains déchets ne sont repris qu'à la déchèterie de MÉZIÈRES/OISE.*

Rappel :

La gestion de la partie « Haut de quai » est assurée directement par les services de la communauté de communes (gardiennage, orientation des usagers, plupart des rotations...).

Le syndicat VALOR’AISNE exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la gestion des flux de bas de quai des déchèteries.

Traitement des déchets :

A l’exception des encombrants qui sont enfouis, tous les matériaux ou produits apportés en déchèteries font l’objet soit de valorisation, soit de traitement prévenant les risques de pollution.

A titre d’exemple :

GRAVATS Ils sont réutilisés pour majeure partie par les services intercommunaux dans le cadre des travaux effectués dans les communes.

CARTONS Ils sont recyclés : transformation en une pâte pour fabriquer de nouveaux cartons. Les matériaux récupérés sont ainsi revalorisés.

BOIS Ces déchets sont broyés et utilisés dans des chaufferies ou encore dans la confection de panneaux agglomérés.

DÉCHETS VERTS Ils sont dirigés vers un centre de compostage.

FERRAILLES Les métaux ferreux sont broyés et recyclés.

D.D.S. Ils sont collectés en déchèterie et traités par des sociétés conventionnées. Ils seront en partie recyclés ou valorisés énergétiquement.

3. LA COMMUNICATION

Le service Déchets communique toute l’année sur le tri sélectif, la collecte et le traitement des déchets en s’adaptant aux différents publics.

ACCUEIL QUOTIDIEN À LA C.C. DU VAL DE L’OISE



C’est principalement au siège de la communauté de communes qu’ont lieu les échanges sur le suivi du service déchets, soit par rencontre directe, soit par téléphonie ou encore par échange de mails.

C’est un aspect important de la communication. Cet accueil représente la majorité des échanges entre le service déchets et les usagers.

Questions récurrentes : la collecte des déchets et le suivi de la Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères.

Ces échanges permettent d'avoir un retour sur la prestation proposée, donc sur sa qualité. C'est aussi l'occasion d'initier le geste et les consignes de tri, pour la collecte comme en déchèterie, complété par la distribution de documents d'information.

INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES

Ces interventions permettent aux plus jeunes de comprendre le geste de tri et de développer leur connaissance sur la collecte et le traitement des déchets.

Elles sont réalisées dans les écoles du territoire (prioritairement auprès des classes de CM1-CM2), sur demande de l'enseignant, du personnel encadrant ou proposition du service déchets.

Bien souvent, les interventions effectuées dans les écoles sont suivies de visites au Centre de tri d'URVILLERS. Les élèves prennent ainsi connaissance des opérations de tri avant l'acheminement des matériaux vers les usines de recyclage.



9

DOCUMENTS D'INFORMATION

Plusieurs documents d'information sont mis à la disposition des usagers :

- calendrier de collecte des déchets et Mémotri,
- informations sur les services de déchèteries (lieux, horaires d'ouverture, déchets acceptés...),
- lettre jointe à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2020,
- mise en ligne d'articles sur le site Internet de la collectivité et celui de la déchèterie (www.ccvo.fr / www.decheterie-ccvo.fr),
- envoi de guides de la déchèterie de Mézières/Oise et de cartes d'accès en déchèterie,
- ...

4. LES RESSOURCES HUMAINES

En 2020, la Communauté de Communes du Val de l'Oise employait au service « Déchets Ménagers » :

- 1 agent administratif ;
- 15 agents techniques (11 agents titulaires, 2 agents contractuels permanents, 2 agents contractuels saisonniers).

Tous les agents œuvrent ensemble pour garantir un service public de qualité auprès des usagers du territoire intercommunal.

PARTIE B :

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

1.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN PORTE-À-PORTE

Déchets non recyclables des particuliers, des communes et des professionnels

3 163,28^T

194 kg/habitant

La quantité de déchets résiduels

La production d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) moyenne est de 226 kg/habitant en 2020 dans l'Aisne.

Le ratio d'OMr de la C.C. du Val de l'Oise s'élève à 194 kg/habitant.

Année	Moyenne VALOR' AISNE en kg/habitant	Performances CCVO en kg/habitant
2020	226 kg	194 kg

1.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE

Emballages ménagers recyclables et papiers graphiques




915,35^T




56 kg/habitant

Les refus de tri

Les refus de tri issus de la collecte sélective se sont élevés à 168,73^T en 2020 (soit 10,32 kg/habitant).

Les matériaux expédiés en 2020

Matériaux	Tonnages 2020	Repreneur
Papiers graphiques 	100,40 ^T	NORSKE SKOG
Emballages cartonnés 	281,26 ^T	SAICA PAPER
Briques alimentaires 	16,015 ^T	LUCART

Flacons plastiques 	146,972 ^T	VALORPLAST
Acier 	46,50 ^T	SUEZ
Aluminium 	2,21 ^T	SUEZ
TOTAL	593,36^T	

NB : D'autres matériaux sont à intégrer aux tonnages valorisés en 2020 à savoir le Gros de magasin (109,018^T), les films plastiques (28,24^T) et les petits ferreux (1,398^T).

Année	Moyenne VALOR' AISNE en kg/habitant	Performances CCVO en kg/habitant
2020	50 kg	56 kg

Les bénéfices du recyclage

Matériaux expédiés en 2020	Produits recyclés à titre d'exemple
46,50 tonnes d'ACIER	Produits en acier
2,21 tonnes d'ALUMINIUM	Pièces en aluminium
281,26 tonnes de CARTONNETTES	Cartons
16,015 tonnes de BRIQUES ALIMENTAIRES	Papier d'hygiène et domestique
146,972 tonnes de FLACONS PLASTIQUES	Produits en plastique
786,74 tonnes de VERRE	Emballages en verre
100,40 tonnes de PAPIERS GRAPHIQUES	Papiers recyclés

Le suivi de la qualité du tri



Le suivi qualité permet de contrôler la qualité du tri des déchets recyclables et d'évaluer le taux de refus de tri. En 2020, 10 opérations de caractérisations ont été réalisées.

Principe : un prélèvement est réalisé au moment du vidage du camion. Ce prélèvement est trié selon les différents matériaux recyclables. Chaque catégorie de déchets est pesée. Pour être valable, l'échantillon trié doit avoir un poids total supérieur à 35 kg.

Le taux moyen de refus de tri pour l'année 2020 est de **16,279 %**.

1.3 LA COLLECTE DU VERRE EN APPORT VOLONTAIRE

Bouteilles, pots et bocaux en verre	
786,74^T	48,13 kg/habitant



La filière de reprise

Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) collectés dans les bornes à verres et en déchèteries sont dirigés par la suite vers la société O-I Manufacturing à REIMS pour y être recyclés.

13

1.4 LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Déchets collectés en déchèteries	
4 087,77^T	250,10 kg/habitant

Les tonnages collectés en 2019

Déchets collectés	Tonnages 2020	Traitement
Déchets verts	1 253,88^T	Compostage
Encombrants	780,38^T	Stockage
Gravats	env. 500^T	Réemploi
Bois	475,04^T	Valorisation
Mobilier	379,08^T	Valorisation
Ferrailles	211,89^T	Valorisation
D3E	173,98^T	Valorisation
Papiers/Cartons	135,94^T	Valorisation
Plâtre	93,68^T	Valorisation

DDS	35,14 ^T	Valorisation
Amiante	13,30 ^T	Traitement spécifique
Pneus	9,78 ^T	Valorisation
Textiles	6,768 ^T	Valorisation
Huile de vidange	13,14 ^T	Valorisation
Batteries	4,42 ^T	Valorisation
Lampes-néons	0,8572 ^T	Valorisation
Piles	0 ^T	Valorisation
Cartouches d'impression	0,063 ^T	Valorisation
Capsules Nespresso®	0,327 ^T	Valorisation
Huile alimentaire	0 ^T	Valorisation
Films radiographiques	0 ^T	Valorisation
DASRI (déchets de soins)	0,103 ^T	Traitement spécifique
<u>TOTAL</u>	<u>4 087,77^T</u>	



Parmi les apports les plus importants, citons notamment :

- les déchets verts (30,67%),
- les encombrants (19,09%),
- le bois (11,62%),
- et les gravats.

1.5 BILAN DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2020

	Tonnages 2020	Kg/habitant 2020 Base 16345 habitants
ORDURES MÉNAGÈRES	3 163,28 ^T	193,53 kg/habitant
REFUS DE TRI	168,73 ^T	10,32 kg/habitant
COLLECTE SÉLECTIVE	915,35 ^T	56 kg/habitant
VERRE	786,74 ^T	48,13 kg/habitant
DÉCHÈTERIES	4 087,77 ^T	250,10 kg/hab.
<u>TOTAL GÉNÉRAL</u>	<u>9 121,87 ^T</u>	<u>558,08 kg/hab.</u>

PARTIE C :

LES INDICATEURS FINANCIERS

▪ Les modalités d'exploitation du service

L'ensemble des prestations « Collecte » est réalisé en régie intercommunale.



Depuis 2003, le syndicat VALOR' AISNE était compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés qui se limitait aux seuls déchets collectés en porte-à-porte. A compter du 1^{er} janvier 2017, ce syndicat a pris en charge le traitement des déchets des déchèteries.

Concrètement, la C.C. du Val de l'Oise continue d'assurer la gestion des 2 déchèteries (organisation du site, accueil des usagers...) ainsi que le transport des déchets jusqu'aux exutoires de traitement. VALOR' AISNE réalise la planification des lieux de traitement, le montage et le suivi des prestations, l'optimisation des filières de valorisation et de traitement...

17

▪ Les dépenses du service

➤ Le montant global des dépenses

Le montant global des dépenses arrêté au compte administratif 2020 (voir en ANNEXE) se décompose de la façon suivante :

	Fonctionnement - 2020	Investissement - 2020
TOTAL	1 656 870,99 €	127 302,34 €

▪ Les modalités de financement du service

➤ Le financement du service

Le financement du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.) facturée aux particuliers et professionnels, les prestations particulières, le soutien des sociétés agréées ainsi que les recettes industrielles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	1 656 870,99 €
Charges à caractère général	200 395,31 €
Charges de personnel	518 865,09 €
Autres charges de gestion	770 503,69 €
Gestion des services	20 890,01 €
Charges exceptionnelles	19 100,86 €
Opérations d'ordre	127 116,03 €

RECETTES	1 711 279,57 €
Produits des services	1 403 656,39 €
Subventions d'exploitation	221 084,31 €
Autres produits de gestion courante	0,59 €
Atténuation de charges	50 428, 81 €
Produits exceptionnels	13 355,47 €
Transferts entre sections	22 754,00 €



Résultat : + 54 408,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	127 302,34 €
Remboursement d'emprunts	44 548,34 €
Immobilisations corporelles	60 000,00 €
Opérations d'ordre transfert entre sections	22 754,00 €

RECETTES	127 484,30 €
Transferts entre sections	127 116,03 €
Emprunts	368,27 €

Résultat : + 181,96 €

-Le montant de la R.E.O.M. facturé aux foyers en 2020-

Nombre de personnes	Collecte	Traitement	MONTANT GLOBAL
1 personne	61 €	49 €	110 €
2 personnes	61 €	98 €	159 €
3 personnes	61 €	147 €	208 €
4 personnes	61 €	196 €	257 €
5 personnes et +	61 €	245 €	306 €
Résidences secondaires	Forfait à 151 €		
Maisons de retraite	39 € par lit		

-Le montant de la R.E.O.M. facturé aux professionnels en 2020-

<u>Catégorie 0</u> : activités de bureau - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de moins de 25 places)	35 €
<u>Catégorie 1</u> : activités intellectuelles - activités pouvant justifier d'une filière de traitement pour l'enlèvement de déchets spécifiques - professionnels de santé justifiant d'un contrat avec un prestataire privé (<i>sauf pharmacies</i>) - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de 25 à 50 places) - taxi transport - coiffeurs à domicile - agriculteurs - silos agricoles, coopératives - entreprise de formation - activité non sédentaire - service navigation - forains	59 €
<u>Catégorie 2</u> : habillement, chaussures - pompes funèbres - toiletteur canin - Trésor Public - agences postales - Gendarmerie Nationale - professions libérales (médecins y compris exerçant au sein d'une maison médicale, avocats, notaires...) - auto école - coiffeurs - services (banque, assurance, agence immobilière, géomètre, expert-comptable, bureau d'études...) - établissement artisanal et commercial 1 actif - fleuriste - soins de beauté - entreprises de travaux agricoles - gîtes, chambres d'hôtes et meublés	88 €
<u>Catégorie 3</u> : établissement artisanal et commercial 2 actifs maximum - garage mécanique 2 actifs - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de 51 à 100 places) - café bar, boulangerie (communes de moins de 1.000 habitants) - boucherie - station services - cantines scolaires de 0 à 25 places	117 €
<u>Catégorie 4</u> : café bar, boulangerie (communes de plus de 1.000 habitants) - pharmacie - hôtel - restaurant - brasserie - tabac presse - agriculteur ne pouvant pas justifier d'une filière de traitement pour l'enlèvement de déchets spécifiques - étang de pêche et de loisir à but lucratif - discothèque - établissement artisanal, industriel et commercial de 3 actifs - pensions animales et clubs hippiques jusqu'à 10 places	146 €
<u>Catégorie 5</u> : établissement artisanal, industriel et commercial de 4 actifs - supérette - pensions animales et clubs hippiques supérieur à 10 places	176 €
<u>Catégorie 6</u> : établissement artisanal, industriel et commercial de 5 à 10 actifs - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de plus de 100 places) - cantines scolaires de 26 à 50 places	234 €
cantines scolaires de plus de 50 places* - supermarchés* - entreprises**	Tarif à définir suivant le volume produit (voir ci-dessous)

*** 56 € par an pour la collecte + 300 € le bac de 750 litres**

**** → 2 m³ par semaine : 300 € / an → 3 m³ par semaine : 450 € / an**

→ 4 m³ par semaine : 600 € / an

APPORTS EN DÉCHÈTERIE

- Les entreprises extérieures au territoire intercommunal sont facturées (même si elles réalisent des travaux chez un particulier du territoire) :

TARIF :

- véhicule VL : 30 € par passage
- véhicule Fourgonnette - de 3^{T5} : 60 €
- véhicule Fourgonnette + de 3^{T5} : 90 €

➤ *Le montant annuel des prestations facturées et les aides/recettes perçues par les organismes agréés et les repreneurs*

Le montant perçu en 2020 des factures de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères facturées aux particuliers et professionnels du territoire, ainsi que divers frais liés à la location de bennes et conventions auxquels il faut ajouter les soutiens à la tonne triée versés par les sociétés agréées (CITEO, VALORPLAST, REVIPAC, OCAD3E, ECOTLC, ECODDS et ECOMOBILIER) et les recettes provenant de la valorisation matière des déchets s'est élevé à **1 423 022,50 €**.

Ordures Ménagères COMPTE ADMINISTRATIF 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Ch. Art	Désignation	Crédits ouverts	Mandats émis
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	258 650	200 395,31
604	Achats de prestations	0	171,24
6061	Eau, énergie	5 000	6 359,82
6063	Fournitures entretien et petit équip.	20 000	16 058,64
6064	Fournitures administratives	0	192,92
6068	Autres matières et fournitures	55 000	37 800,80
611	Sous-traitance générale	50 000	20 306,06
6135	Locations mobilières	3 000	10 199,95
61521	Entretien de terrain	500	0,00
61551	Entretien matériel roulant	30 000	37 869,23
6156	Maintenance	5 000	0,00
6168	Autres	5 000	0,00
618	Divers	1 500	1 794,42
6227	Frais d'actes, contentieux	0	101,25
6236	Catalogues et imprimés	1 000	832,70
6237	Publications	0	718,68
6251	Voyages et déplacements	150	0,00
6261	Frais d'affranchissement	150	6,46
6262	Frais de télécommunications	350	15,95
627	Services bancaires	0	179,87
6287	Remboursement de frais	80 000	62 573,32
6358	Autres droits	2 000	5 214,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	644 250	518 865,09
6215	Personnel affecté par CL rattach.	55 000	0,00
6213	Particip. Formation continue	550	0,00
6331	Versement de transport	1 000	305,42
6332	Cotisations au F.N.A.L.	2 500	2 279,76
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 200	915,21
6411	Personnel titulaire	350 000	316 288,63
6413	Primes et gratifications	0	7 256,99
6414	Indemnités et avantages divers	37 000	34 425,11
6415	Supplément familial	3 500	3 088,21
6451	Cotisations URSSAF	60 000	66 969,96
6453	Cotisations caisses de retraite	90 000	81 191,37
6454	Cotisations à l'ASSEDIC	2 500	2 120,30
6458	Cotisations autres organismes sociaux	22 000	1 009,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	3 000	2 540,13
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000	475,00
6488	Autres charges de personnel	15 000	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	830 000	770 503,69
6541	Créances admises en non valeur	60 000	0,00
6542	Créances éteintes	15 000	13 267,42
658	Charges diverses de gestion courante	755 000	757 236,27
66	GESTION DES SERVICES	21 000	20 890,01
6611	Intérêts des emprunts	21 000	20 521,74
6688	Autres charges financières	0	368,27
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 799	19 100,86
673	Titres annulés	15 000	19 077,42
678	Autres charges exceptionnelles	4 799	23,44
042	OPERATIONS D'ORDRE	148 872	127 116,03
68	Dotations aux amortissements	148 872	127 116,03
6811	Dotations aux amortissements	148 872	127 116,03
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 922 571	1 656 870,99

Ordures Ménagères COMPTE ADMINISTRATIF 2020

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre ou article	Désignation	Crédits ouverts	Titres émis
70	PRODUITS DES SERVICES ...	1 560 000	1 403 656,39
701	Ventes produits finis et intermédiaires	285 000	120 043,96
706	Prestations de services	1 275 000	1 283 612,43
73	PRODUITS ISSUS FISCALITE	0	0,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0	221 084,31
74	Subventions d'exploitation	0	221 084,31
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	1 000	0,59
7588	Autres	1 000	0,59
013	ATTENUATION DE CHARGES	30 000	50 428,81
64191	Crédit impôt compétitivité emploi	0	19 312,19
64198	Autres remboursements	30 000	31 116,62
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	13 355,47
7718	Autres produits exceptionnels	0	355,47
775	Produit cession des immobilisations	0	13 000,00
042	TRANSFERTS ENTRE SECT.	22 754	22 754,00
777	Quote-part sub. Invest. Transf cpte résultat	22 754	22 754,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 613 754	1 711 279,57

Ordures Ménagères COMPTE ADMINISTRATIF 2020

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre ou article	Désignation	Crédits ouverts	Mandats émis
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	45 370	44 548,34
1641	Remboursement du capital des emprunts	45 370	44 548,34
20	Immobilisations incorporelles	0	0,00
21	Immobilisations corporelles	252 243	60 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	19 630	0,00
21754	Matériel industriel	25 000	0,00
2182	Matériel de transport	207 613	60 000,00
23	Immobilisations en cours	0	0,00
040	OPER. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT.	22 754	22 754,00
13911	Sub Equipement Etat	9 366	9 366,00
13913	Sub Equipement Département	6 329	6 329,00
13916	Sub Equipement autre EPL	7 059	7 059,00
041	OPE. PATRIMONIALES	0	0,00
001	RESULTATS REPORTES	0	0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	320 367	127 302,34

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre ou article	Désignation	Crédits ouverts	Titres émis
		24 000	0,00
10222	FC. TVA	24 000	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0,00
040	Transferts entre sections	148 872	127 116,03
28131	Bâtiments	6 341	6 340,89
28138	Autres constructions	336	335,10
28151	Installations complexes spécialisées	66 290	43 535,92
28154	Matériel industriel	3 006	3 006,00
28157	Aménagement des matériels industriels	937	937,00
28182	Matériel de transport	71 577	71 577,00
28183	Matériel de bureau et informatique	385	384,12
28188	Autres	0	1 000,00
041	OPE. PATRIMONIALES	0	0,00
13	Subventions d'investissement	0	0,00
16	Emprunts	0	368,27
1641	Emprunts	0	368,27
23	Immobilisations en cours	0	0,00
001	Excédents reportés	0	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	172 872	127 484,30

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ORDURES MENAGERES

	Mandats émis	Titres émis	Résultat clôture 2020	Résultats clôture 2019	Part affectée invest.	Résultat cumulé
Investissement	127 302,34	127 484,30	181,96	147 494,64	0,00	147 676,60
Fonctionnement	1 656 870,99	1 711 279,57	54 408,58	308 817,44	0,00	363 226,02
TOTAL	1 784 173,33	1 838 763,87	54 590,54	456 312,08	0,00	510 902,62